

4 juillet 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le mercredi 4 juillet 2018 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse, madame Françoise Boudrias.

Sont également présents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Gravel
District numéro 2 : Jasmin Boucher
District numéro 3 : Denis Filiatrault
District numéro 4 : Gilbert Perreault
District numéro 5 : Geneviève Poirier
District numéro 6 : Nathalie Lépine

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 6 juin 2018
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer
 - 5.2 Approbation des états financiers 2017 pour l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie
 - 5.3 Approbation des prévisions budgétaires 2018 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Mélanie
 - 5.4 Emprunt temporaire au montant de trois cent quatre-vingt-dix mille dollars (390 000 \$) à la Caisse Desjardins de Kildare, en attendant le financement permanent du règlement d'emprunt numéro 588-2018
 - 5.5 Regroupement des offices municipaux de Crabtree, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Ambroise-de-Kildare, Saint-Charles-Borromée, Saint-Paul, Saint-Thomas et Sainte-Mélanie
 - 5.6 Nomination d'un représentant au Conseil d'administration provisoire du nouvel office d'habitation (OH) à être créé
 - 5.7 Participation au Congrès annuel 2018 de la Fédération québécoise des municipalités
 - 5.8 Modification du règlement numéro 592-2018 – Affectation de subventions
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois de juin 2018
 - 6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 juin 2018
 - 6.3 Demande d'approbation du plan projet déposé par la compagnie 1849-7776 Québec Inc. sur les lots 5 611 716, 5 611 717, 5 611 730, 5 611 799, 5 612 287 et 5 612 453
- 07- Sécurité publique
- 08- Loisirs et culture
 - 8.1 Babillard électronique communautaire – mandat

09- Hygiène du milieu et travaux publics

- 9.1 Rapport du service des Travaux publics pour le mois de juin 2018
- 9.2 Autorisation de paiement pour les travaux de traitement de surface effectués sur la rue Robert et sur une partie des 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari – Certificat de paiement numéro 1
- 9.3 Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour réviser la vitesse sur la route 348 entre le village et le pont vers Saint-Félix-de-Valois
- 9.4 Autorisation de paiement pour les travaux de réfection de pavage et travaux connexes sur le chemin du Lac Nord – Certificat de paiement numéro 1
- 9.5 Travaux chemin du 2^e rang – affectation au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement 506-2008)
- 9.6 Octroi d'un contrat de travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon
- 9.7 Octroi d'un contrat relatif au contrôle des matériaux des travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon
- 9.8 Octroi d'un contrat d'essais et analyses des conduites des travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon

10- Varia

11- Période de questions

12- Levée de la séance

2018-07-167

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 01.

- a) Position du conseil municipal relativement à l'embauche d'une coordonnatrice à la bibliothèque municipale;
- b) Avis des bénévoles que la bibliothèque sera vraisemblablement fermée les dimanches en juillet, août et septembre;
- c) Suggestion de remplacer les chaises de la salle d'Ailleboust.

La période de questions est close à 20 h 04.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-07-168

3.1 Séance ordinaire du 6 juin 2018

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2018 soit approuvé.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2018-07-169

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 29 mai au 25 juin 2018.

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 29 mai au 25 juin 2018.

Adoptée

05- ADMINISTRATION

2018-07-170

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 4 juillet 2018

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 4 juillet 2018 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **250 962.41 \$**.

Décaissements : chèques numéro 11097 à 11119	106 975.61 \$
Chèques annulés numéro	
Comptes fournisseurs : chèques numéro 11120 à 11179	105 652.13 \$
Salaires du 20 mai au 16 juin 2018	38 334.67 \$

Total de la période : **250 962.41 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Monsieur Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-07-171

5.2 Approbation des états financiers 2017 pour l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie approuve les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

Adoptée

2018-07-172

5.3 Approbation des prévisions budgétaires 2018 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Mélanie

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Mélanie pour l'année 2018.

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie approuve les prévisions de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Mélanie pour l'année 2018.

Adoptée

2018-07-173

5.4 Emprunt temporaire au montant de trois cent quatre-vingt-dix mille dollars (390 000 \$) à la Caisse Desjardins de Kildare, en attendant le financement permanent du règlement d'emprunt numéro 588-2018

ATTENDU que la Municipalité procédera à des travaux de voirie, de pavage et travaux connexes sur une partie du chemin du Lac Nord, incluant des coûts liés aux frais contingents, aux imprévus et aux taxes;

ATTENDU l'adoption du règlement d'emprunt numéro 588-2018 à la séance ordinaire du 7 février 2018, par la résolution numéro 2018-02-049 et l'approbation de ce règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 2 mai 2018;

ATTENDU l'octroi d'un contrat de travaux de réfection et travaux connexes à l'entreprise Excavation Normand Majeau Inc. au montant de sept cent quatre-vingt-trois mille deux cent cinquante-quatre dollars (783 254 \$) taxes incluses en vertu de la résolution numéro 2018-02-056 adoptée le 7 février 2018;

ATTENDU que la moitié du coût de ces travaux sera financée par une aide financière dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local du Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU qu'un emprunt temporaire est requis pour pourvoir au paiement des travaux en attendant le financement permanent dudit règlement;

ATTENDU que la Municipalité peut, en vertu des dispositions des articles 1093 et suivants du Code municipal du Québec, décréter par résolution un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que la Municipalité mandate, monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier pour effectuer une demande auprès de la Caisse Desjardins de Kildare pour l'obtention d'un financement temporaire pour les dépenses reliées au règlement d'emprunt numéro 588-2018;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature des documents requis à cet emprunt temporaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE DÉCRÉTER un emprunt temporaire au montant de trois cent quatre-vingt-dix mille dollars (390 000 \$) à la Caisse Desjardins de Kildare, en attendant le financement permanent du règlement d'emprunt numéro 588-2018;

QUE cet emprunt temporaire soit versé par tranches de dix mille dollars (10 000 \$) au compte numéro 60202 inscrit au Centre de service de Sainte-Mélanie;

D'AUTORISER madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer les documents requis en vertu de cet emprunt temporaire pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

DE TRANSMETTRE une copie conforme de la présente résolution à la Caisse Desjardins de Kildare.

Adoptée

2018-07-174

5.5 Regroupement des offices municipaux de Crabtree, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Ambroise-de-Kildare, Saint-Charles-Borromée, Saint-Paul, Saint-Thomas et Sainte-Mélanie

ATTENDU

que l'Office municipal d'habitation de Crabtree, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Ambroise-de-Kildare, Saint-Charles-Borromée, Saint-Paul, Saint-Thomas et Sainte-Mélanie ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

ATTENDU

que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Crabtree, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Ambroise-de-Kildare, Saint-Charles-Borromée, Saint-Paul, Saint-Thomas et Sainte-Mélanie un projet d'entente de regroupement des sept offices d'Habitation et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU

que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU

qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Crabtree, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Ambroise-de-Kildare, Saint-Charles-Borromée, Saint-Paul, Saint-Thomas et Sainte-Mélanie suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Adoptée

2018-07-175

5.6 Nomination d'un représentant au Conseil d'administration provisoire du nouvel office d'habitation (OH) à être créé

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite le regroupement des offices d'habitation (OH);

ATTENDU que ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle;

ATTENDU qu'un représentant du conseil municipal a été délégué pour siéger sur le CTC (comité de transition et de concertation);

ATTENDU qu'un plan d'affaires sur le projet de regroupement doit être présenté à la SHQ;

ATTENDU qu'un représentant nommé par la Municipalité de Sainte-Mélanie doit siéger sur le conseil d'administration provisoire du nouvel office à être créé;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie recommande la nomination de monsieur Daniel Gravel pour siéger au Conseil d'administration provisoire du nouvel office à être créé.

Adoptée

2018-07-176

5.7 Participation au Congrès annuel 2018 de la Fédération québécoise des municipalités

ATTENDU que le Congrès annuel 2018 de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 20 au 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER madame Françoise Boudrias, mairesse, à participer au Congrès annuel 2018 de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu en septembre prochain à Montréal et que les frais d'inscription et de déplacement soient assumés par la Municipalité.

DE POURVOIR à ces dépenses en affectant le poste budgétaire approprié.

Adoptée

2018-07-177

5.8 Modification du règlement numéro 592-2018 – Affectation de subventions

ATTENDU

l'adoption du règlement numéro 592-2018 autorisant la réalisation de travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon pour un montant total de deux millions neuf cent dix-neuf mille cinq cent soixante dollars (2 919 560 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas deux millions neuf cent dix-neuf mille cinq cent soixante dollars (2 919 560 \$) à la séance ordinaire du 2 mai 2018;

ATTENDU

l'article 1076 du Code municipal du Québec, chapitre C-27.1;

ATTENDU

qu'il y a lieu de préciser les programmes et montants d'aide financière affectés à la réduction de la dépense décrété par ledit règlement et/ou au paiement d'une partie du service de la dette;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE MODIFIER l'article 7 du règlement numéro 592-2018 en ajoutant le paragraphe suivant :

Le conseil affecte au paiement d'une partie du service de la dette les subventions suivantes :

TECQ 2014-2018 : 986 064 \$
PIQM : 964 075 \$

DE TRANSMETTRE la présente résolution au Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2018-07-178

6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois de juin 2018

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour le mois de juin 2018 tel que préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour le mois de juin 2018.

Adoptée

2018-07-179

6.2- Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 juin 2018

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 14 juin 2018, tel que préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 14 juin 2018.

Adoptée

2018-07-180

6.3 Demande d'approbation du plan projet déposé par la compagnie 1849-7776 Québec Inc. sur les lots 5 611 716, 5 611 717, 5 611 730, 5 611 799, 5 612 287 et 5 612 453

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose un plan projet de lotissement et de construction de rue sur les lots 5 611 716, 5 611 717, 5 611 730, 5 611 799, 5 612 287 et 5 612 453, tel que préparé le 6 juin 2018 par monsieur Marcel Vincent, arpenteur-géomètre (*minute : 7107, dossier : 971*) et le rapport d'analyse de ce plan projet tel que réalisé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement.

ATTENDU

que le rapport d'analyse du plan projet de lotissement et de construction de rue sur les lots 5 611 716, 5 611 717, 5 611 730, 5 611 799, 5 612 287 et 5 612 453 réalisé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement, confirme que le projet domiciliaire est conforme au plan d'urbanisme et nécessite toutefois le respect de certaines conditions;

ATTENDU

que le promoteur, **1849-7776 Québec Inc.**, devra se conformer à toutes les exigences de la Municipalité, notamment les exigences quant à la construction de la rue ainsi qu'à toute loi, règlement ou résolution pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU

que le promoteur, **1849-7776 Québec Inc.**, devra respecter les conditions suivantes préalablement à l'approbation dudit plan projet de lotissement :

- Qu'il fasse produire à ses frais une étude de caractérisation du milieu par un professionnel expert en la matière, incluant minimalement la cartographie et description des zones humides et la limite des hautes eaux des plans d'eau;
- Que cette étude soit transmise à la Municipalité pour analyse et considération;
- Que le plan projet soit modifié afin que tous les lots projetés soient conformes à la réglementation de lotissement en vigueur (dimensions, superficie).

ATTENDU

que l'approbation dudit plan projet de lotissement et la municipalisation subséquente de la rue s'y trouvant sont conditionnelles au respect des conditions énoncées ci-avant mentionnées;

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est ajouté.

08- LOISIRS ET CULTURE

2018-07-181

8.1 Babillard électronique communautaire - mandat

ATTENDU l'intention du conseil municipal de remplacer l'actuel babillard communautaire devant le centre administratif et communautaire par un babillard électronique communautaire;

ATTENDU la confirmation reçue de la Caisse Desjardins de Kildare de contribuer un montant de dix mille dollars (10 000 \$) à ce projet en échange de visibilité sur la structure du babillard;

ATTENDU qu'il y a lieu de compléter une partie du financement du projet notamment par une demande d'aide financière dans le cadre du programme pacte rural MRC Joliette;

ATTENDU que ce projet est conforme aux orientations du plan stratégique de développement 2010–2015, notamment à l'objectif 9 dudit plan;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné, afin qu'il prépare le devis et procède à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la construction d'un babillard électronique communautaire et travaux connexes, ainsi qu'à la préparation et au dépôt d'une demande d'aide financière de vingt mille dollars (20 000 \$) à la MRC de Joliette dans le cadre du programme pacte rural.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

201-07-182

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour le mois de juin 2018

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour le mois de juin 2018 tel que préparé par monsieur Robin Villeneuve, ing., inspecteur municipal au service des Travaux publics.

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour le mois de juin 2018.

Adoptée

2018-07-183

9.2 **Autorisation de paiement pour les travaux de traitement de surface effectués sur la rue Robert et sur une partie des 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari – Certificat de paiement numéro 1**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** datée du 14 juin 2018 relative à des travaux de surface effectués sur la rue Robert et sur une partie des 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement au montant de vingt et un mille huit cent soixante-douze dollars et cinquante-six cents (21 872.56 \$) incluant les taxes et la retenue de 10 % à l'entrepreneur **Franroc, Division de Sintra Inc.** relatif aux travaux de surface effectués sur la rue Robert et sur une partie des 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari – Certificat de paiement numéro 1, tel que recommandé par monsieur Marc-Antoine Giguère, ingénieur junior de la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** en date du 14 juin 2018;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le fonds d'administration en y soustrayant toutes subventions annuelles 2018 du ministère des Transports du Québec (programmes PAARRM et PAERRL);

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-07-184

9.3 **Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour réviser les limites de vitesse sur un tronçon de la route 348, entre le village et le pont vers Saint-Félix-de-Valois**

ATTENDU

la résolution numéro 2012-04-068 adoptée le 2 avril 2012 relative à la réduction des zones de vitesse sur la route Principale (route 348) et la route Sainte-Béatrix;

ATTENDU

la résolution numéro 2013-04-066 adoptée le 2 avril 2013 relative à l'allongement de la zone de vitesse et l'ajout d'une zone de transition de vitesse sur la route Principale (route 348) vers Saint-Félix-de-Valois;

ATTENDU

la demande de citoyens de Sainte-Mélanie pour abaisser les limites de vitesse sur la route Principale (route 348), entre le village et le pont vers Saint-Félix-de-Valois;

ATTENDU

que cette demande est justifiée et sert à rendre plus sécuritaire le réseau routier utilisé par les citoyens de Sainte-Mélanie;

ATTENDU

que le conseil municipal désire s'adresser au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec afin que ces modifications soient apportées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de réviser les limites de vitesse sur un tronçon de la route 348, entre le village et le pont vers Saint-Félix-de-Valois dans le but d'abaisser les limites de vitesse pour des raisons sécuritaires.

Adoptée

2018-07-185

9.4 Autorisation de paiement pour les travaux de réfection de pavage et travaux connexes sur le chemin du Lac Nord – Certificat de paiement numéro 1

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** datée du 28 juin 2018 relative à des travaux de réfection de pavage et travaux connexes sur le chemin du Lac Nord.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement au montant de cent cinquante-cinq mille huit cent soixante-dix-huit dollars et cinquante-neuf cents (155 878.59 \$) incluant les taxes et la retenue contractuelle de garantie de 10 % à l'entrepreneur **Excavation Normand Majeau Inc. (Les Entreprises Généreux)** relatif aux travaux de réfection de pavage et travaux connexes sur le chemin du Lac Nord – Certificat de paiement numéro 1, tel que recommandé par monsieur Marc-Antoine Giguère, ingénieur junior de la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** en date du 28 juin 2018;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008) en y soustrayant toute subvention provenant du ministère des Transports du Québec (programme AIRRL);

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-07-186

9.5 Travaux chemin du 2^e rang – affectation au fonds local réservé à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques (règlement 506-2008)

ATTENDU des travaux de chaussée rigide d’une valeur de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) réalisés par les entreprises Sables de Joliette à la sortie du 1245, 2^e rang et qu’une partie de ces travaux est située dans l’emprise de la voie publique;

ATTENDU la demande de contribution financière des entreprises Sables de Joliette et les vérifications effectuées par monsieur Robin Villeneuve, ing., inspecteur municipal;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher Appuyé par madame Geneviève Poirier Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D’ACCORDER une contribution financière de sept mille cinq cent dollars (7 500 \$) aux entreprises **Sables de Joliette Inc.** aux fins de compenser pour la partie des travaux réalisés dans l’emprise du chemin du 2^e rang;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en appropriant au revenu de l’exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008).

Adoptée

2018-07-187

9.6 Octroi d’un contrat de travaux de réfection du réseau d’eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon

ATTENDU l’appel d’offres public pour des travaux de réfection du réseau d’eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon;

ATTENDU l’ouverture des soumissions qui s’est tenue le 3 juillet 2018 à 13 h 30 en présence de monsieur Jonathan Talbot, technicien en génie civil de la firme d’ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** :

Les Entreprises Généreux	2 445 094.05 \$
BLR Excavation	2 552 518.58 \$
Excavation Carroll Inc.	2 591 233.58 \$
Sintra Inc.	2 647 586.03 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur David Beauséjour, ingénieur de la firme d’ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** d’accorder ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Généreux Inc.;

ATTENDU

que l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation par les autorités gouvernementales du règlement numéro 592-2018 autorisant la réalisation de travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon pour un montant total de deux millions neuf cent dix-neuf mille cinq cent soixante dollars (2 919 560 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas deux millions neuf cent dix-neuf mille cinq cent soixante dollars (2 919 560 \$);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Geneviève Poirier Appuyé par monsieur Denis Filiatrault Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le contrat de travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon à la compagnie **Les Entreprises Généreux Inc.** au montant deux millions quatre cent quarante-cinq mille quatre-vingt-quatorze dollars et cinq cents (2 445 194.05 \$) avant taxes;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les fonds disponibles du règlement numéro 592-2018 autorisant la réalisation de travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon pour un montant total de deux millions neuf cent dix-neuf mille cinq cent soixante dollars (2 919 560 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas deux millions neuf cent dix-neuf mille cinq cent soixante dollars (2 919 560 \$) ;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-07-188

9.7 Octroi d'un contrat relatif au contrôle des matériaux des travaux de réfection du réseau d'eau potable et travaux connexes du secteur Carillon

ATTENDU

l'appel d'offres relatif au contrôle des matériaux des travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon;

ATTENDU

que la firme **d'ingénieurs Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** a reçu deux soumissions le 29 juin 2018 :

Englobe	30 989.21 \$
Les services EXP Inc.	35 383.56 \$

ATTENDU

la recommandation de monsieur David Beauséjour, ingénieur de la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** d'accorder ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Englobe;

ATTENDU

que l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation par les autorités gouvernementales du règlement numéro 592-2018 autorisant la réalisation de travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon pour un montant total de deux millions neuf cent dix-neuf mille cinq cent soixante dollars (2 919 560 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas deux millions neuf cent dix-neuf mille cinq cent soixante dollars (2 919 560 \$);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel Appuyé par monsieur Jasmin Boucher Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le contrat de contrôle des matériaux des travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon à la compagnie **Englobe** au montant trente mille neuf cent quarante-neuf dollars et vingt et une cents (30 989.21 \$) incluant les taxes;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les fonds disponibles du règlement numéro 592-2018 autorisant la réalisation de travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon pour un montant total de deux millions neuf cent dix-neuf mille cinq cent soixante dollars (2 919 560 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas deux millions neuf cent dix-neuf mille cinq cent soixante dollars (2 919 560 \$) ;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-07-189

9.8 Octroi d'un contrat d'essais et analyses des conduites des travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon

ATTENDU

l'appel d'offres relatif aux essais et analyses des conduites des travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon;

ATTENDU

que la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** a reçu une soumission le 28 juin 2018 :

NORDIKeau Inc.	6 099.14 \$
-----------------------	--------------------

ATTENDU

la recommandation de monsieur David Beauséjour, ingénieur de la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** d'accorder ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise NORDIKeau Inc.;

ATTENDU

que l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation par les autorités gouvernementales du règlement numéro 592-2018 autorisant la réalisation de travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon pour un montant total de deux millions neuf cent dix-neuf mille cinq cent soixante dollars (2 919 560 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas deux millions neuf cent dix-neuf mille cinq cent soixante dollars (2 919 560 \$);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le contrat d'essais et analyses des conduites des travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon à la compagnie **NORDIKeau Inc.** au montant six mille quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatorze cents (6 099,14 \$) incluant les taxes;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les fonds disponibles du règlement numéro 592-2018 autorisant la réalisation de travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon pour un montant total de deux millions neuf cent dix-neuf mille cinq cent soixante dollars (2 919 560 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas deux millions neuf cent dix-neuf mille cinq cent soixante dollars (2 919 560 \$) ;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

10- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 23.

- a) Demande à l'effet que les bénévoles soient informés dans le dossier d'embauche d'une coordination à la bibliothèque;
- b) Désaccord sur le type de travaux aqueduc Carillon et les coûts;
- c) Aqueduc Carillon, possibilité de passer les conduites en bordure des rues;
- d) Aqueduc Carillon, demande de vérification pour le 20, rue Cormier;
- e) Aqueduc Carillon, différence de coûts avec aqueduc dans la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
- f) Aqueduc Carillon, possibilité d'enlever les poteaux d'incendie pour économiser;

Madame la mairesse demande l'ajournement de la séance à 20 h 52.

La séance est reprise à 21 h 10 en poursuivant la seconde période de questions.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

- g) Procédure pour l'émission de constats d'infraction relativement au stationnement;
- h) Compréhension du refus d'embauche d'une coordonnatrice à la bibliothèque à la toute fin du processus de dotation;
- i) Quand la proposition d'embauche d'une coordonnatrice à la bibliothèque sera reprise par le conseil municipal;
- j) Suggestion d'avoir un système de microphones et haut-parleurs pour les séances du conseil;
- k) Suggestion que la demande au point 9.3 soit sur une distance de 15 kilomètres seulement;
- l) Mode de financement du tuyau souterrain de télécommunications le long du chemin du Lac Nord;
- m) Aqueduc Carillon, recherche d'une meilleure solution et plus économique;
- n) Aqueduc Carillon, va-t-il y avoir des fossés de chaque côté de la rue;
- o) Aqueduc Carillon, possibilité qu'il n'y ait pas de frais d'intérêts pour le paiement du règlement d'emprunt.

La période de questions est close à 21 h 30.

2018-07-190

12- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 21 h 31.

Adoptée

François Boudrias
Mairesse

Claude Gagné, B.A.A., M.A.P.
Directeur général et secrétaire-trésorier